



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement d'un montant de CHF 1'500'000.- pour la mise en œuvre de la 2e étape de la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix pour le projet de l'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation et jusqu'à l'entrée de 80% des appels d'offres (y compris le parking souterrain)**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 8 septembre 2021,

**arrête :**

**Article premier :** Un crédit d'engagement d'un montant de **CHF 1'500'000.-** est accordé au Conseil communal pour la mise en œuvre de la 2e étape de la construction d'une salle de gymnastique double à Bevaix pour le projet de l'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation et jusqu'à l'entrée de 80% des appels d'offres (y compris le parking souterrain).

**Article 2 :** La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre 2170 bâtiments scolaires et amortie conformément à la loi au taux de 3<sup>1/3</sup>%.

La charge annuelle d'amortissement sera en partie compensée par un prélèvement à la réserve de préfinancement.

**Article 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

**Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 27 septembre 2021

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La vice-présidente,  
Aïcha Hesser-Wyser

La secrétaire,  
Donatella Vantaggio

A. Hesser-Wyser

Donatella Vantaggio